



## 66 000 seniors ligériens vivant à domicile sont en perte d'autonomie

Dans les Pays de la Loire, 210 000 personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile déclarent au moins une limitation fonctionnelle sévère et 66 000 sont en situation de perte d'autonomie en 2014. Les femmes sont davantage touchées par des limitations physiques sévères et les hommes par des problèmes d'audition sévères. À partir de 80 ans, les situations se dégradent fortement : la moitié des seniors de 80 ans ou plus sont touchés par une limitation fonctionnelle sévère. Dans la région, un quart des seniors sont aidés à domicile par leur entourage ou des professionnels.

Laurent Féfeu, Loïc Midy, Insee

Dans les Pays de la Loire, le vieillissement de la population sera marqué d'ici 2050 comme en France. Le nombre de Ligériens de plus de 80 ans, âge à partir duquel la dépendance devient particulièrement fréquente, s'accroîtrait de 300 000 entre 2013 et 2050. La prévention de la dépendance et l'adaptation de sa prise en charge sont des enjeux majeurs. La soutenabilité financière reste une contrainte forte. Mieux connaître la population des seniors en perte d'autonomie permet d'avoir une vision prospective des besoins et des réponses à apporter.

### Un quart des seniors ligériens déclarent une limitation fonctionnelle sévère

Parmi les 870 000 Ligériens de 60 ans ou plus vivant à domicile, un quart sont atteints d'au moins une limitation fonctionnelle sévère physique (comme marcher 500 mètres), sensorielle (comme entendre une conversation) ou cognitive (comme se concentrer plus de 10 minutes), soit 2 points de moins qu'en France (figure 1). Cette différence est cependant à nuancer car la capacité d'hébergement en institution est plus élevée dans les Pays de la Loire qu'en France métropolitaine (respectivement 11 % des 75 ans ou plus vivent en institution contre 8 %).

Les limitations physiques sévères sont les plus souvent déclarées : elles touchent 18 % des seniors de 60 ans ou plus. En particulier, les limitations touchant les jambes sont fréquentes : 13 % des seniors éprouvent des difficultés sévères pour marcher 500 mètres ou monter un étage d'escalier. Pour atténuer ces problèmes moteurs, 60 % utilisent une aide technique ou adaptent leur logement. Viennent ensuite, les limitations sensorielles (11 %) qui s'expliquent principalement par des difficultés à entendre y compris avec un appareil auditif. Les limitations cognitives sont moins souvent évoquées (6 %).

Les limitations fonctionnelles sévères peuvent générer des restrictions sévères dans les activités de la vie quotidienne (comme faire les courses, se laver, etc.). Ainsi 9 % des seniors ligériens vivant à domicile déclarent une restriction sévère d'activités (soit 82 000 personnes) (*définitions*).

### 1 Moins de limitations fonctionnelles sévères pour les seniors dans les Pays de la Loire

Indicateurs sur les incapacités des 60 ans ou plus vivant à domicile

	Pays de la Loire (en %)	Écart Pays de la Loire / France (en points)
Limitations fonctionnelles sévères	24	-2
dont limitations physiques sévères	18	-2
dont limitations sensorielles sévères	11	-1
dont limitations cognitives sévères	6	-1
Restrictions sévères d'activités	9	-2
Perte d'autonomie	8	-1
Recours à l'allocation personnalisée autonomie (APA)	3	-2

Note : écarts entre Pays de la Loire et France calculés sur données standardisées par structure d'âge et sexe équivalente. La population de référence utilisée est celle de la région Pays de la Loire.

Champ : personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile.

Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2014.

### 66 000 seniors ligériens à domicile en perte d'autonomie

Les restrictions sévères d'activités peuvent engendrer une perte d'autonomie (*définitions*) : 66 000 seniors vivant à domicile y sont confrontés. Ils sont deux fois et demie moins nombreux à bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). L'écart s'explique en partie par le fait que certains seniors potentiellement éligibles à l'APA n'en bénéficient pas. Ce non-recours peut être lié à une méconnaissance du dispositif. En outre, les démarches administratives à accomplir et le reste à charge financier, variable selon les situations, découragent parfois les bénéficiaires potentiels.

La part de bénéficiaires de l'APA à domicile est plus faible

dans les Pays de la Loire qu'en France. Cette situation plus favorable des Pays de la Loire demeure en prenant en compte également les bénéficiaires de l'APA en établissement. Au total, 18 % des personnes âgées de 75 ans ou plus perçoivent cette allocation contre 21 % en moyenne nationale.

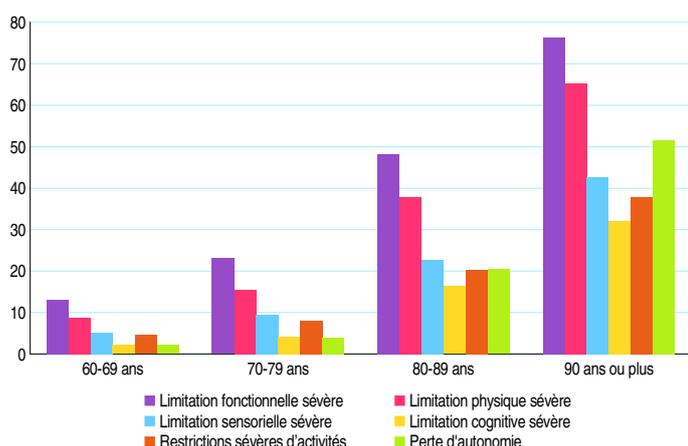
Ces différentes dimensions du processus de perte d'autonomie ne se recoupent pas totalement. Par exemple, 30 % des Ligériens de 60 ans ou plus en perte d'autonomie ne déclarent pas de restrictions sévères d'activités.

### Plus de limitations fonctionnelles physiques pour les femmes

Les femmes déclarent plus souvent que les hommes des limitations fonctionnelles physiques (respectivement 20 % contre 16 %). Pour y faire face, elles font davantage appel à de l'aide technique (par exemple, une canne pour se déplacer) : 20 % pour les femmes contre 14 % pour les hommes. L'écart est inverse pour les limitations fonctionnelles sensorielles (12 % pour les hommes contre 10 % pour les femmes). Ceci est entièrement dû aux déficiences auditives : phénomène connu des spécialistes, les hommes (10 %) se disent plus souvent malentendants ou sourds que les femmes (6 %). Les femmes sont davantage touchées par la perte d'autonomie que les hommes (8 % contre 6 %).

### 2 Les limitations fonctionnelles, restrictions d'activités et perte d'autonomie progressent avec l'âge

Part des limitations fonctionnelles, restrictions d'activités et perte d'autonomie selon l'âge (en %)



Champ : personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile.  
Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2014.

Les limitations fonctionnelles sévères augmentent fortement avec l'âge. À partir de 80 ans, les situations se dégradent significativement (figure 2). Ainsi, parmi les seniors de 80 ans ou plus, la moitié est touchée par au moins une limitation fonctionnelle sévère. Parmi les seniors âgés de 80 à 89 ans, 22 % cumulent au moins deux limitations fonctionnelles sévères dans des domaines différents (par exemple, physique et sensorielle), ce qui augmente leur risque de perte d'autonomie. Cette situation est quatre fois moins fréquente chez les personnes âgées de 70 à 79 ans.

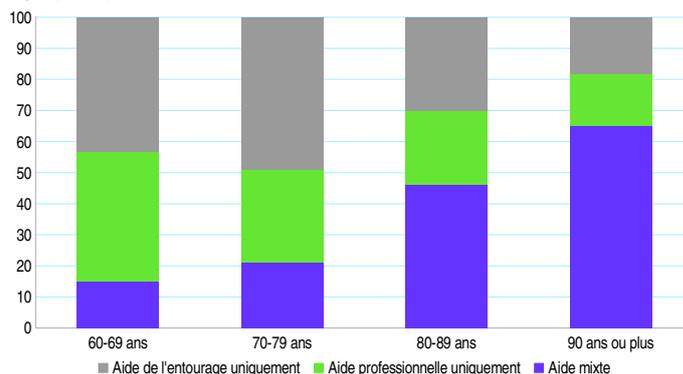
### Sept personnes âgées aidées sur dix reçoivent l'aide de leur entourage

Dans la région, 217 000 seniors sont aidés à domicile (soit un quart). Parmi eux, 71 % le sont au moins par leur entourage (conjoint, famille, ami, etc.). Parmi les personnes âgées aidées, 36 % reçoivent uniquement une aide de leur entourage, 29 % uniquement l'aide de professionnels et 35 % une aide mixte provenant à la fois de leur entourage et de professionnels.

L'avancée en âge s'accompagne d'une augmentation de l'aide mixte : 15 % des personnes âgées aidées âgées de 60 à 69 ans bénéficient d'une aide mixte contre 65 % des personnes âgées aidées âgées de 90 ans ou plus (figure 3). En effet, les personnes âgées les plus âgées recourent davantage à l'aide de professionnels. Cette aide complète celle de l'entourage plus qu'elle ne s'y substitue, puisque 48 % des personnes âgées de 80 ans ou plus reçoivent l'aide de leur entourage. ■

### 3 Les seniors de 90 ans ou plus bénéficient davantage d'une aide mixte

Répartition des personnes âgées aidées par type d'aide reçue, selon l'âge (en %)



Champ : personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile.  
Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2014.

## Source et définitions

L'enquête Vie quotidienne et santé (VQS), menée par la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère de la santé) en 2014, est une enquête nationale qui permet d'obtenir des données sur les limitations fonctionnelles des personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile.

Les difficultés importantes dans certaines capacités fonctionnelles, comme entendre une conversation, marcher ou se concentrer, sont dénommées **limitations fonctionnelles sévères**.

Les difficultés importantes pour réaliser une ou plusieurs activités de la vie quotidienne, comme se laver ou faire les courses, sont dénommées **restrictions sévères d'activités**. Cette notion est approchée par la question « êtes vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? ».

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) a été mise en place pour permettre aux personnes âgées de financer en partie les différentes aides dont elles ont besoin pour compenser les conséquences de leur perte d'autonomie. Le niveau de dépendance des demandeurs de l'APA est évalué selon la grille AGGIR. L'enquête VQS ne permet pas d'estimer la dépendance au sens de cette grille. Cette notion est approchée par le fait d'avoir un « score VQS » supérieur ou égal à 40, ce que l'on appelle **perte d'autonomie** dans cette étude.

### Pour en savoir plus :

- Bournot M-C. et al., *La santé des habitants des Pays de la Loire*, ORS des Pays de la Loire, mai 2017.
- Brunel M. et Carrère A., *Incapacités et perte d'autonomie des personnes âgées en France : une évolution favorable entre 2007 et 2014 – Premiers résultats de l'enquête Vie quotidienne et santé 2014*, Les dossiers de la Drees, n° 13, mars 2017.
- Legendre D., *Six bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie sur dix vivent en établissement*, Insee Flash Pays de la Loire, n° 55, décembre 2016.